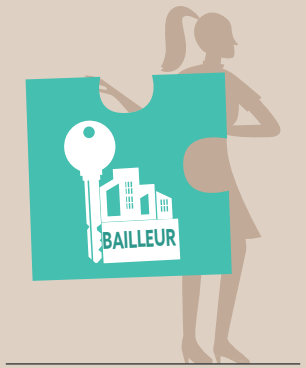
AIDES À LA RÉSOLUTION DES PROBLÈMES

DES SOLUTIONS EXISTENT,
JE PEUX CONTACTER OU ALLER VOIR :



Mon bailleur



La CAF 3230



Le service social du département
02 32 31 97 17

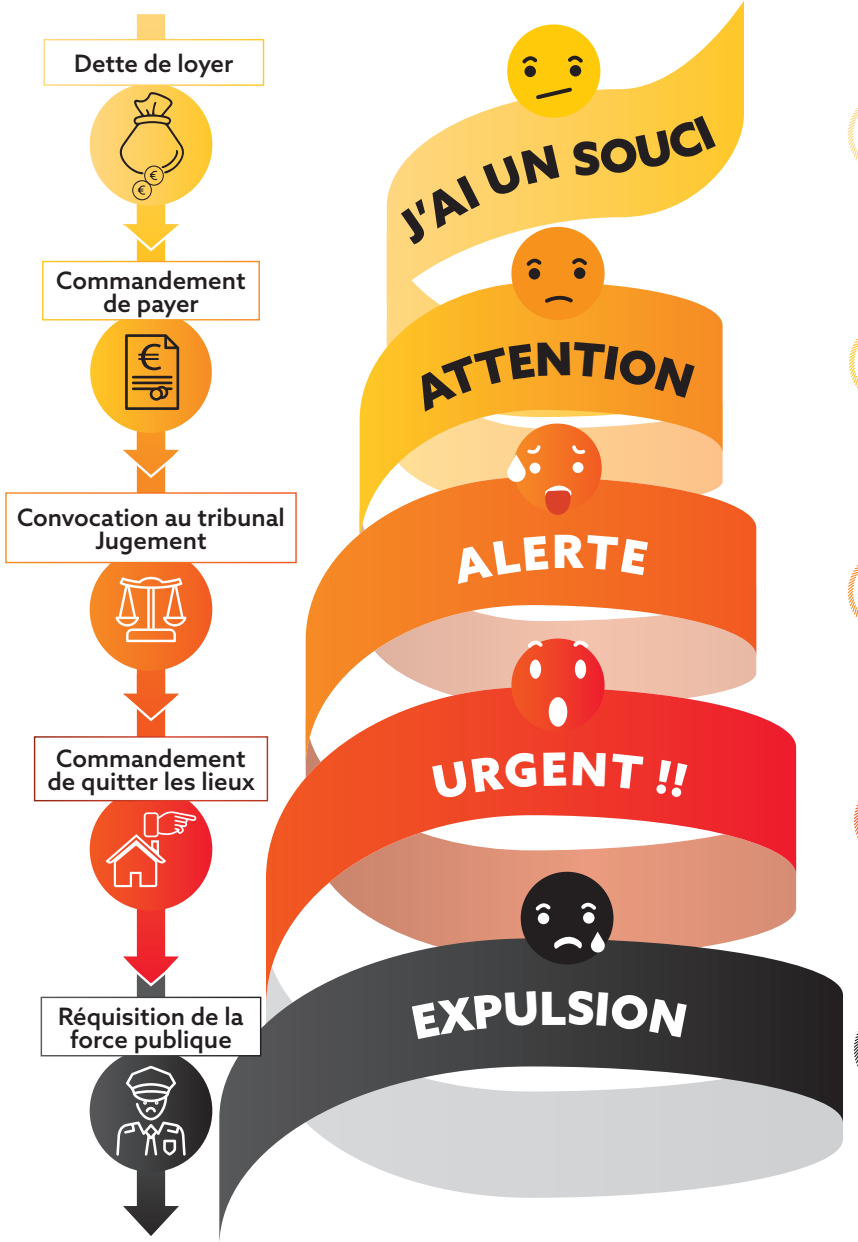


ADIL
Information juridique-logement
02 32 24 06 66



SIAO
Information hébergement-logement
02 32 23 21 45

EXPULSIOMÈTRE



ET VOUS ? VOUS EN ÊTES OÙ ?



FORMATION DE L'IMPAYÉ



Reprendre le paiement du loyer et des charges courantes	
Prendre contact avec le bailleur pour négocier un plan d'apurement	
Prendre rendez vous avec un travailleur social pour évaluer si vous pouvez bénéficier d'une aide du FSH, permettant de payer la dette	

COMMANDEMENT DE PAYER



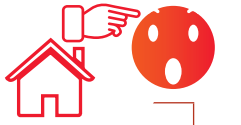
Reprendre le paiement du loyer et des charges courantes	
Prendre contact avec le bailleur pour négocier un plan d'apurement	
Contacter l'adil si vous contestez la dette ou pour connaitre vos droits et obligations	
Prendre rendez vous avec un travailleur social pour évaluer si vous pouvez **bénéficier d'une aide du FSH**, permettant de payer la dette et d'**arrêter la procédure de résiliation du bail**	
Répondre favorablement à la **demande de réalisation d'un diagnostic social et financier**	

ASSIGNATION-AUDIENCE-JUGEMENT



Reprendre le paiement du loyer et des charges courantes	
Prendre contact avec le bailleur pour négocier un plan d'apurement	
Contacter l'adil si vous contestez la dette ou pour connaitre vos droits et obligations	
Répondre favorablement à la demande de **réalisation d'un diagnostic social et financier**	
Faire une **demande de logement social**	
Prendre rendez vous avec un travailleur social pour évaluer si vous pouvez **bénéficier d'une aide du FSH**, permettant de payer la dette et d'**arrêter la procédure de résiliation du bail**	
Faire une demande d'**aide juridictionnelle** si vous souhaitez être représenté par un avocat	
Se **présenter à l'audience** ou être représenté	
Demander au juge des **délais de paiement** et demander la **suspension de la clause résolutoire**	
Prendre **rendez vous avec l'Adil pour comprendre les conséquences** du jugement rendu et connaitre vos droits et obligations	
Respecter la décision rendue par le juge	

COMMANDEMENT DE QUITTER LES LIEUX



POUR LES OCCUPANTS DANS **LE PARC SOCIAL**	**Payer l'indemnité d'occupation**	
	Payer la dette	
	Prendre rendez vous avec un travailleur social pour évaluer si vous pouvez bénéficier d'une **aide du FSH** (financière et ou mesure d'accompagnement)	
	Prendre contact avec le bailleur pour **négocier un protocole** (la signature du protocole suspend la procédure d'expulsion, permet de rétablir APL et si vous le respectez jusqu'à la fin, un bail peut être resigné)	
	Rechercher un autre logement	
	Prendre contact avec le SIAO	
	Solder la dette et la signature d'un bail pourra vous être proposé	
	Faire un recours DALO (si vous avez déjà une demande de logement social active)	
	Demander des **délais de relogement** au tribunal judiciaire	
POUR LES OCCUPANTS DANS **LE PARC PRIVE**	**Payer l'indemnité d'occupation**	
	Payer la dette	
	Prendre rendez vous avec un travailleur social pour évaluer si vous pouvez bénéficier d'une **aide du FSH** (financière et ou mesure d'accompagnement)	
	Rechercher ACTIVEMENT un autre logement	
	Prendre contact avec le SIAO	
	Faire un recours DALO (si vous avez déjà une demande de logement social active)	
	Demander des **délais de relogement** au tribunal judiciaire	

RÉQUISITION DE LA FORCE PUBLIQUE



POUR LES OCCUPANTS DANS **LE PARC SOCIAL**	**Payer l'indemnité d'occupation** jusqu'à votre départ du logement	
	Prendre rendez vous avec un travailleur social qui peut vous accompagner dans vos démarches et évaluer si des solutions sont encore mobilisables	
	Rechercher URGEMMENT un logement	
	Organiser votre déménagement	
	Faire un recours DALO (si vous avez déjà une demande de logement social active)	
	Contacter le 115	
	Solder la dette et la signature d'un nouveau bail pourra être proposé	
POUR LES OCCUPANTS DANS **LE PARC PRIVE**	**Payer l'indemnité d'occupation** jusqu'à votre départ du logement	
	Prendre rendez vous avec un travailleur social qui peut vous accompagner dans vos démarches et évaluer si des solutions sont encore mobilisables	
	Rechercher URGEMMENT un logement	
	Organiser votre déménagement	
	Faire un recours DALO (si vous avez déjà une demande de logement social active)	
	Contacter le 115	